Envoyé en préfecture le 06/03/2026
Reçu en préfecture le 06/03/2026
Publié le
ID : 022-212201909-20260303-D2026025-DE

TO - page 2026 - 040

Date de convocation : 18/02/2026
Date d'affichage : 18/02/2026
Nombre de membres en exercice : 27
Nombre de membres présents : 23
Nombre de suffrages exprimés : 27
DELIBERATION N° 2026-025

REPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE PLESLIN TRIGAVOU
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 MARS 2026

L'an deux mil vingt-six, le trois mars à 19 heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie de PLESLIN TRIGAVOU, sous la Présidence de Monsieur Thierry ORVEILLON, Maire.

Présents : Thierry ORVEILLON, Loïc LEMOINE, Charlotte GESLAIN, Serge CHEVALIER, Sylvie VADIS, Yvon PRESSE, Flore HUGUERRE, Jean Paul LEROY, Jean-Claude ALLAIN, Jean-Yves LACROIX, Marie-France SALMON, Françoise GILBERT, Viviane PICOUAYS, Laurent MOUSSET, Valérie DOARE, Erwan MARIE, Stevan VINCENDEAU, Véronique AUGUSTE, Céline TAILLARD, Megan RICHARD-MORITZ, Françoise BICHON, Bénédicte RENAULT, Laurent FRANKOWSKI.

Représentés : **Philippe MARTINEAU par Loïc LEMOINE**
Régis CHAMPAGNE par Sylvie VADIS
Eric HERVE par Jean Paul LEROY
Bernard KODRIC par Serge CHEVALIER

Absents excusés :

Secrétaire : **Jean-Claude ALLAIN**

Ouverture de la séance à 19H00
Réf : MB

ENQUETE PUBLIQUE : DECLASSEMENTS ET CESSIONS DE CHEMINS RURAUX ET VOIES COMMUNALES : ACQUISITION D'UNE PARTIE DES PARCELLES AO 78 ET AO 72 A LA GRIGNARDAIS POUR LA REALISATION D'UNE AIRE DE REFUGE

Par délibération du 9 décembre 2025, le Conseil Municipal a approuvé la nécessité d'acquérir à la Grignardais une partie des parcelles privées cadastrées AO 78 et 72 pour une surface d'environ 10 m² et appartenant respectivement à Monsieur Jonathan DENIS et Monsieur Joseph COUDRAY et les conditions de cette acquisition.
Il est rappelé qu'afin de sécuriser la circulation dans le village de la Grignardais, il est nécessaire de réaliser une aire de refuge pour les véhicules sur le bas-côté de la voie, au Sud-Est du village.
Comme cet espace aura pour vocation à être classé dans le domaine public en tant qu'ouvrage communal utile pour sécuriser la circulation des véhicules, son acquisition par la commune a nécessité une enquête publique prescrite par arrêté municipal n°002 en date du 7 janvier 2026 qui s'est déroulée du mercredi 4 février au jeudi 19 février 2026 inclus.
Au terme de cette enquête et au regard des observations formulées, Madame Marie-Isabelle PERAIS, commissaire-enquêteur, a émis un avis favorable dans ses conclusions rendues le 26 février 2026.

Considérant l'avis favorable du Commissaire-enquêteur et après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité :
- **APPROUVE** la réalisation de l'aire de refuge au lieudit « La Grignardais » ;
- **APPROUVE** l'acquisition par la commune d'une partie des parcelles cadastrées AO 78 et 72 pour une superficie d'environ 10 m2 au prix de 1 € le m² ;
- **PRECISE** que les frais de géomètre et d'actes notariés seront supportés par la commune ;
- **CONFIE** au Cabinet PRIGENT, géomètre-expert, la réalisation des plans et des démarches cadastrales nécessaires ;

Envoyé en préfecture le 06/03/2026
Reçu en préfecture le 06/03/2026
Publié le
ID : 022-212201909-20260303-D2026025-DE

- **CONFIE** à l'étude de Maître Sylvain LOUAIL notaire à Pleslin Trigavou la rédaction des actes à intervenir qui a estimé le montant de ses frais à hauteur de 300 € à parfaire ou à diminuer pour chacune des deux acquisitions ;
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

Pour extrait conforme

Maire	**Secrétaire de séance**
	MAIRIE DE PLESLIN TRIGAVOU 22 (Côtes-d'Armor)